

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2018**

<p>NOMBRE DE MEMBRES  composant le Conseil : 35  En exercice : 35  Présents : 29  Représentés : 6  Pour : 35  Abstentions : 0  Contre : 0</p>
---

**OBJET : CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION**

L'An deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

D. LAFON	à	L. VASTEL, Maire
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLETT
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-22-1,

Considérant que le conseil municipal peut délibérer sur la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service communal,

Considérant que la composition de la mission d'information et d'évaluation doit respecter le principe de la représentation à la plus forte moyenne,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

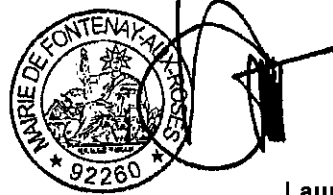
**Article 1** : de créer une mission d'information et d'évaluation portant sur les travaux de rénovation des places du général de Gaulle et de la Cavée ainsi que le suivi de ces travaux.

**Article 2** : de fixer la composition de la mission d'information et d'évaluation à douze membres, soit le Maire, Président, ainsi que six membres de la majorité municipale et cinq membres représentant chaque groupe de l'opposition déclaré au conseil municipal,

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :  
- M. le Préfet des Hauts de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire**  
**Conseiller Départemental**



**Laurent VASTEL**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 07/06/18  
Publication/Affichage du 11/06/18 au 11/08/18  
Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services  
Bernard LAURENT

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Laurent', is written over the printed name and extends upwards into the certification text.